



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Cité scolaire Marseilleveyre
Marseille

**Direction de l'architecture et de la maîtrise
d'ouvrage régionale**

Objet : qualité de l'eau de la piscine rénovée

Monsieur le Directeur,

Alors que les travaux de rénovation de la piscine vont débiter, le sujet de la maintenance de la qualité de l'eau doit être réévalué. Jusqu'à sa fermeture, un agent régional plus ou moins volontaire assurait un relevé quotidien et versait le chlore nécessaire pour atteindre le bon pH. De peur d'avoir de mauvais résultats, il avait tendance à verser trop de chlore pour tuer toute vie bactérienne dangereuse, mais cet excès de chlore agressait les yeux, la peau et les cheveux. Cet amateurisme est relaté dans les rapports obligatoires mensuels effectués par un laboratoire indépendant. En outre, l'Agence régionale de la santé déplore cette situation dans les bilans annuels. Tout nous conduit à changer de fonctionnement.

Il est évident que les normes sanitaires et l'accueil de plus 2 300 élèves de 3 établissements scolaires, d'une centaine d'adhérents des associations sportives hors temps scolaire nécessitent une véritable compétence professionnelle d'un personnel qualifié pour assurer une exploitation normale de la piscine de la cité scolaire au quotidien.

L'hypothèse d'une co-gestion avec la ville de Marseille équivalente à celle de Salon-de-Provence entre la ville et le lycée Adam de Craponne semble pertinente : l'agent des piscines municipales intervient dans sa tournée dans la piscine régionale et en échange la ville dispose de créneaux en temps scolaire et hors temps scolaire pour les associations.

Cette hypothèse de gestion a été évoquée lors de séances en conseil d'administration : nos élues, Madame Claudius-Petit, conseillère régionale et Madame Just, adjointe de la ville de Marseille ont porté une oreille attentive à cette solution.

Il existe peut-être d'autres solutions que vos services sont en mesure d'apporter avec la même obligation de résultat, une piscine sans risque sanitaire pour les usagers.

M Pétri, le gestionnaire, se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Directeur, l'expression de ma haute considération.

Marseille le 8 février 2023

La Provisseure

Claire Gérardin-Moriconi



**Cité scolaire
Marseilleveyre**
83 Traverse Parangon
13008 Marseille

Intendance

Dossier suivi par
Raphael Pétri
Téléphone
04 91 17 67 30
06 80 16 72 23
courriel
ges.0130038w
@ac-aix-marseille.fr